



Paris, le 21 décembre 2012

Compte-rendu FORCE OUVRIERE de la Réunion du 20 décembre 2012

Marc Papinutti, Directeur général (DG) de l'EPA-VNF a souhaité un format de réunion limitant à 7 représentants chaque organisation syndicale. Pour sa part la délégation Force Ouvrière était représentée par J.Hedou, J-P.Moreau, F.Deneux, J.Laine, A.Herr, D.Schirmer, S.Beudaert.
autres participants : CGT (4), CFDT (6) UNSA (2)

le DG informe de la signature d'une convention avec la FNASCE, pour les 3 catégories de personnels de la Fonction Publique (FP) pour assurer la continuité de la prestation fournie, à ce jour il n'est pas possible réglementairement de signer le même type de convention pour les personnels de droit privé. Concernant les CLAS, ceux-ci continuent de fonctionner comme précédemment, tant sur les moyens humains (organisation locale des CLAS) que sur les moyens financiers (maintien de l'ensemble des crédits et prestations).

Intervention de J Hedou pour résoudre un problème de remise en cause des droits à maintien de rémunérations d'un agent du SN Nord Est. Cette situation de droits syndicaux bafoués à déjà fait l'objet d'un signalement de la part de la FEETS-FO qui indique que si aucune solution n'est apportée rapidement il y aura une action en réparation.

Une note du DG concernant la possibilité d'utilisation des véhicules de service pour les réunions syndicales [assemblée générale et les heures mensuelles d'information(HMI) pour la période électorale est en cours d'élaboration. Cette autorisation sera soumise à nécessités de service, le DG demande à ce que le covoiturage soit privilégié .

La délégation FORCE OUVRIERE intervient sur les documents de synthèse présentés en matière de droits syndicaux pour obtenir la retranscription de précisions à apporter sur différents points. Cela afin de permettre que les pratiques actuelles soient maintenues, en effet, il n'a été constaté aucun « débordement » sur l'utilisation des droits.

Avec la création de l'EPA VNF, la représentation des personnels par les organisations syndicales va connaître d'importantes évolutions. Le rôle et « statuts » des représentants des personnels, délégué du personnel, délégué syndical au sein de l'EPA-VNF est débattu, faute d'argument réglementaire et dans l'attente de la sortie des décrets fixant la représentativité dans les différentes instances de suppléance, il est proposé pour une période transitoire de 4 mois de conforter cette instance de concertation et d'en faire le **lieu de débat et d'échanges** avec VNF.

L'accord signé le 12 décembre 2012 par l'UNSA et la CFDT dans le cadre du comité de suivi avalise la suppression de 121 ETP, et remet en cause les taux d'emploi arrêtés au sein de l'EPA-VNF initialement prévus à 92% pour les personnels de droit public (F.P) et 8% pour les personnels de droit privé en introduisant une possibilité de variation de 4% en faveur des emplois de droit privé . FORCE OUVRIERE dénonce une **forfaiture** car ce document est présenté comme un accord alors qu'il n'a même pas été soumis à l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives.

En matière d'agenda social de l'EPA VNF FORCE OUVRIERE a posé ses revendications (voir notre document de revendications)

Prochaine réunion prévue le Jeudi 17 Janvier 2013

AGENDA SOCIAL

Cahier de revendications

FORCE OUVRIERE

La FEETS/FO souhaite inscrire à l'agenda social les revendications suivantes :

Fonctionnement des instances représentatives des personnels (CA/CTU/CTU-P/CHSCTU/CHSCTU-P/CAP/CCOPA/CLAS)

Fonctionnement des autres instances locales :

- Commission de formation (charte d'enseignement) / Commissions d'achats / Commission d'attribution des maisons de services

Déroulement de carrière

- Diffusion des vacances de postes,
- Publication de postes,
- Quel choix d'emploi public/privé ?
- Commissionnement/assermentation.

Restauration

- Accès aux restaurants administratifs (maintien des droits) convention, droit d'entrée, subvention
- Cantines conventionnées (maintien des droits) convention, droit d'entrée, subvention
- Accès aux tickets restaurants

Personnel de droits privés et Personnels de droits publics : Quel montant, quelle participation de l'EPA ?

Rémunérations

- Règle collective de valorisation du personnel (reconnaissance professionnelle et salariale)
- Personnel de droits privés
- Personnels de droits publics
 - à minima maintien de l'existant,
 - Revalorisation (maintien et revalorisation du régime indemnitaire de l'ensemble des personnels).
- L'alignement des remboursements des frais de déplacement existant à VNF.

État des lieux des médecins de prévention, des assistantes sociales, des correspondants de sécurité, des assistants préventions et des conseillers préventions.

État des lieux des DUERP ainsi que leurs plans de prévention (PPHSCT).

Droits et moyens syndicaux :

- Véhicules de service pour les réunions syndicales.
- Maintien des acquis en matière d'assemblée générale, HMI, jours consacrés à la section locale et au niveau national.

Pour les CCPOPA, quel fonctionnement, règles de promotion et enveloppe après 2013 ?

Elles sont reconduites en l'état jusqu'en 2013.